

**Conseil Municipal de Théhillac**  
**Procès-Verbal**  
**Séance du 13 février 2026**

**Sont présents :**

BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, PETIT (QUÉAU) Karen, TRESSEL Angélique.

**Pouvoirs :**

Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMÉE

Mikaël MUROS LE ROUZIC donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ

Corentin BOUGRO est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h30.

**Ordre du jour :**

**Présentation du budget primitif 2026**

**Délibérations**

DCM04/2026 Convention avec Enedis pour la pose d'un transformateur

DCM05/2026 Contribution Fonds de Solidarité pour le Logement

**Informations au conseil**

1. Renouvellement du bulletin d'engagement 2026 du socle complet avec le Service Commun Informatique de Redon Agglomération
2. Demande de la ferme du Forsdoff pour l'extension du périmètre camping
3. Médicobus
4. Divers

**Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2026**

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**Présentation du projet de Budget Primitif 2026**

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de budget primitif 2026, préparé lors de la « Commission Finances » avec le concours de Monsieur David Jousse, Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Redon.

**DCM04/2026 Convention de mise à disposition entre Enedis et la commune de Théhillac**

La convention avec Enedis a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZA n°115 d'une superficie totale de 770m<sup>2</sup>, située au lieu-dit La Carmenais, pour la pose au sol d'un transformateur de courant électrique.

Après concertation, il est demandé d'intervenir auprès d'Enedis pour le déplacer dans un endroit de la parcelle plus approprié.

La convention prendrait effet à la date de signature pour toute la durée de vie de l'ouvrage posé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec Enedis, jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition, avec l'entreprise Enedis.

## **DCM05/2026 Contribution Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Fonds de Solidarité pour le logement est affecté au financement de l'accès et du maintien dans le logement. Il est géré par le Conseil Départemental du Morbihan qui propose aux communes et aux communautés de communes de participer à son financement à hauteur de 0,10€ par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette participation soit 62,00€ pour la commune de Théhillac avec une population source I.N.S.E.E. de 620 habitants.

## **Informations au Conseil Municipal**

### **1. Renouvellement du bulletin d'engagement 2026 du socle complet avec le Service Commun Informatique de Redon Agglomération**

Dans le cadre du service commun informatique de Redon Agglomération, la commune de Théhillac a signé une convention. Comme tous les ans, le service informatique demande aux communes de signer à nouveau cette convention et de se positionner sur les services auxquels elles souhaitent adhérer. La commune souscrit à cette convention.

### **2. Demande de la ferme du Forsdoff pour l'extension du périmètre camping**

La ferme du Forsdoff, située à Missillac, dispose d'une Aire Naturelle de Camping sur la commune de Théhillac, en limite de propriété.

Les propriétaires souhaitent agrandir le périmètre de leur camping (identifié ANC dans notre PLU). Leur souhait est de le passer en zone de loisirs.

Les modifications demandées ne sont pas de la compétence communale. Depuis 2024, Redon Agglomération a la compétence PLUI. Cette demande est transférée au service PLUI de Redon Agglomération.

### **3. Médicobus**

Le Médicobus sera présent à Théhillac le mardi 7 avril 2026, toute la journée, sur le parking de la salle des Mitaüs. Cette journée sera consacrée aux soins dentaires. Pour prendre rendez-vous la personne doit résider sur le Pays de Redon et ne pas avoir de dentiste.

Il faut remplir un questionnaire en ligne : <https://cptspaysderedon.fr/patients/recherche-de-dentiste>.

Une secrétaire médicale vous recontactera selon les disponibilités pour proposer un rendez-vous.

En cas de difficultés, appelez la mairie, une aide peut vous être apportée.

## **Divers**

### **Conférence « Repérer, comprendre et réagir face à un AVC »**

Cette conférence aura lieu le jeudi 19 mars 2026 de 18h30 à 20h30 au ciné Manivel à Redon.

Animée par la filière AVC des Pays de la Loire avec l'association AVC 44, entrée gratuite et ouverte à tous.

### **Zone Artisanale des Brivaudais**

Une commission d'appel d'offres a eu lieu à Redon Agglomération concernant la maîtrise d'oeuvre. La réunion de lancement de la maîtrise d'oeuvre est programmée à la fin du mois.

### **Inondations**

Lors de cette période de fortes pluies, la route Théhillac-Fégréac est barrée. De nombreuses incivilités sont constatées : retrait des baliroutes, passage forcé, incivilités pouvant être dangereuses pour les personnes qui s'engagent, le passage étant ouvert.

A la Carmenais, une inondation importante, suite au fort ruissellement venant des champs, a eu lieu.

### **Tour de Bretagne 2026**

Le départ du Tour de Bretagne sera donné, cette année, à Redon et passera par Théhillac le 25 avril 2026.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.**

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 27 février 2026 à 19h30.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Ecole Saint-Pierre Saint-Paul**

L'école organise une matinée « Portes Ouvertes » de 10h00 à 12h00 le samedi 7 mars 2026.

- Visite de l'école et des installations
- Rencontre avec les enseignantes et le personnel
- Exposition des travaux des élèves

### **Accueil Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur Redon**

Depuis 15 ans, les CAF d'Ille et Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique assurent un accueil commun de leurs allocataires respectifs au sein de l'agence CAF située à Redon.

La fréquentation et les habitudes ayant évolué, les allocataires du Morbihan seront orientés vers les France Services d'Allaire et de La Gacilly. Pour les dossiers plus complexes, une offre de service sur rendez-vous pourra être proposée par les gestionnaires ou les travailleurs sociaux de la CAF du Morbihan.

### **Lutte contre les taupes**

Les taupes sont des mammifères insectivores qui signalent leur présence par des monticules de terre : Les Taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles (Dégradation du matériel de fauche, altération de la qualité du lait...) et aux espaces verts (dégâts sur le matériel de tonte, impact esthétique...).

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose, des sessions collectives de formations aux techniques de piégeage, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

- OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace

- DURÉE

Une demi-journée

- CONTENU

La taupe (biologie, mode de vie, réseau de galeries...), les moyens de lutte (piégeage, gazage), application pratique sur le terrain

- PUBLIC

Tout public (jeunes et aînés, particuliers et professionnels)

- COÛT

Gratuit pour les habitants des communes signataires de la Convention Multi-Services, dont Théhillac.  
**PLUSIEURS JOURNÉES SERONT ORGANISÉES EN 2026 (PRINTEMPS ET AUTOMNE)**

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des tracts sont disponibles. Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de celle-ci.

- Pour toute information complémentaire – FDGDON Morbihan : 02 97 69 28 70

# La Chenille processionnaire du Chêne



La chenille processionnaire du chêne est bien présente dans le Morbihan et les conséquences sont multiples.

Outre qu'elle occasionne des défoliations sur les arbres, elle est également réputée pour les urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux. Ces nuisances sont observées au cours des mois de Mai et Juin.

A ce titre, un Arrêté préfectoral, en date du 24/04/2024, définit les mesures à prévenir l'exposition des humains et des animaux aux soies urticantes des chenilles processionnaires et à lutter contre leur prolifération dans les espaces publics et chez les particuliers. Sur les lieux publics, en période de procession des chenilles, il est demandé de mettre en place des moyens d'information du public et de restreindre l'accès. Il est également demandé, ainsi qu'aux particuliers concernés, de mettre des moyens de lutte en place (destruction mécanique, échenillage ...).

Afin d'éviter ce désagrément, des traitements organisés par la FDGDON Morbihan avec un insecticide biologique (Bacille de Thuringe) sont possibles. Cette solution est sans danger pour l'homme et les animaux. Ils sont réalisés en Avril-Mai avec l'aide d'un canon nébulisateur.

**Si vous souhaitez recevoir un traitement de vos chênes, retirez un bulletin d'inscription dans votre Mairie (Fin des inscriptions le 30 Mars / Retour à la FDGDON Morbihan pour le 1<sup>er</sup> Avril).**

Si vous constatez la présence de chenilles dans vos chênes, surtout au dernier stade de son évolution lorsqu'elles se regroupent sur les troncs ou branches charpentières pour se nymphoser, les chenilles, à ce stade, sont très urticantes. Il y a danger pour vous et vos animaux, il faut donc éviter d'aller sous les chênes pendant la période à risque (Mai-Juin).

La dernière solution qui peut être envisagée à cette période est le brûlage du nid avec un « désherbeur thermique ». Cette opération est à réaliser avec des équipements adaptés afin d'éviter les urtications (combinaison, bottes, lunettes, gants, ...).